

Jeunes Architectes de Belgique

www.info-jab.be
archi@info-jab.be

Ordre National des Architectes
160/2, rue de Livourne
1000 Bruxelles
tél.: 02/643.61.00
www.ordresdesarchitectes.be/fr/

Concerne : réaction au « publi-reportage » de l'ARiB.

Aux instances dirigeantes de l'Ordre des Architectes,

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons découvert le dossier réalisé par la Régie Générale de publicité de la Libre Belgique intitulé « architectes: l'Art, la Technique et le Temps »¹, document qui nous a surpris à plus d'un titre.

Notre interrogation porte d'abord sur le respect de l'article 13 de la norme de déontologie. En effet, le dossier de La Libre Belgique constitue un mélange de pseudo rédactionnel et de publicité authentique sur 16 pages. Ce « publi-reportage » à la limite de la déontologie journalistique n'est-il pas contraire à la nôtre !? Quels ont été les critères de sélection des architectes publiés ? Si l'ordre estime que la règle en matière de publicité est obsolète, il serait opportun de faire connaître à l'ensemble de la profession les nouvelles recommandations ...

Mais plus interpellant sont certains propos tenus. La plupart des confrères interviewés dénoncent un Ordre pléthorique, dispendieux et sclérosé par des luttes intestines, un tribunal d'inquisition éloigné de ses missions définies par la loi de 1963. Ils déplorent une sous-représentation des sociétés qui font l'essentiel du chiffre d'affaire de la profession et fustigent le stage comme une pratique archaïque supplémentaire.

De tout cela découlerait l'obsolescence de l'Ordre dont ils aspirent à la suppression pour le remplacer par un « registre des architectes ». Ses compétences et ses moyens étant transférés aux associations professionnelles.

Nous sommes interpellés par l'absence de réaction de l'Ordre aux propos développés dans ce dossier. Et ce malgré les sollicitations du journaliste.

Outre le fait que ce déballage nuit à l'image de la profession, il émane de personnalités liées à l'Ordre, comme Mr. Wachtelaer , ancien président, ou Mr. Zielonka, vice-président actuel ... Comment un ancien mandataire peut-il dénigrer avec outrage une Institution qu'il a présidé sans la moindre réaction de celle-ci? L'ordre va-t-il faire usage de son droit de réponse ou est-il solidaire de tels propos ? Le **JAB**, quant à lui, compte bien réagir en interpellant toute la profession au sujet de ces déclarations.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres du conseil,
l'expression de nos sentiments les meilleurs.

le **JAB**